

**Plan de travail annuel**  
Programme d'appui au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Pays : Djibouti

<b>Résultat(s) de l'UNDAF :</b>	D'ici à 2017, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable
<b>Résultat(s) attendu(s) du CP</b> <i>(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Meilleurs accès des populations à des services judiciaires efficaces
<b>Produit(s) attendu(s) du CP</b> <i>(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Système judiciaire renforcé
<b>Partenaire de réalisation :</b>	Ministère de la justice
<b>Autres partenaires</b>	CNDH

Ce projet visera par le biais du renforcement du secteur de la justice, la promotion et l'accroissement de l'accès à l'information juridique et judiciaire et la consolidation de l'Etat de droit à travers l'harmonisation des droits essentiels et la protection des droits humains.

Dans ce contexte il consistera aussi à poursuivre et capitaliser sur les acquis de l'assistance antérieure déjà fournie au profit du secteur judiciaire dans son ensemble dans le cadre du programme. L'accent sera mis sur l'intensification du processus d'assistance et de renforcement du système judiciaire à travers la promotion de la justice foraine et l'accès à l'information juridique et judiciaire. La continuité de l'appui au processus de codification nationale à travers la finalisation du premier code civil et de procédure civile, sera aussi un élément important de ce produit.

Période couverte par le Programme : 2013-2017	
Composante du Programme :	Gouvernance
Titre de l'intervention :	Appui conseils
Code budgétaire :	Award: 000
	Projet : 000
Durée :	12 mois

Budget de 2014:	90.000 \$
Ressources allouées :	
• TRAC	75.000 \$
• Autres sources	15.000 \$
• Gouvernement	
○ Donateur PNUD	
○ Donateur _____	
○ Donateur _____	
Partie du budget non financée :	_____

**Approuvé (GOV) : S.E. Mr. Ali Farah Assoweh**  
Ministre de la Justice et des droits de l'Homme



14 FEB 2014

**Approuvé (PNUD) : Mme Hodan A. Haji-Mohamud**  
Représentant Résident

Pof :

*(Handwritten signature)*

14 FEB 2014

## **1. Résumé**

En ce qui concerne le secteur de la justice le gouvernement a démontré une volonté certaine de réforme dans le domaine de la promotion de la justice. D'importantes mesures ont ainsi été mises en œuvre sur la période 2004-2006 : (i) promulgation du Code de la famille, (ii) institution des tribunaux de statut personnel (1<sup>ère</sup> instance et appel) et des « Maadoun Al Charia » et intégration des tribunaux de statut Personnel dans le système judiciaire unique, (iv) nouvelle organisation du Ministère de la Justice, (v) adoption du Statut de la Magistrature, amélioration significative des rémunérations des magistrats et triplement du nombre de magistrats et de greffiers, (vi) réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature, avec une certaine dose d'ouverture, (vii) mise en place d'un corps des surveillants des prisons avec un nouveau statut, (viii) adoption d'une nouvelle législation anti-terroriste, (ix) opérationnalisation de la Chambre des comptes et de disciplines budgétaire (CCDB), (x) développement des bases de données juridiques, (xi) réalisation d'un certain nombre d'actions de formation des magistrats et greffiers. Ces efforts se sont poursuivis jusqu'en 2008, année de la création par le le gouvernement d'une Commission Nationale chargée de la promotion et la protection des droits de l'homme et de la tenue, avec l'appui du Système des Nations Unies un atelier national de réflexion sur l'état des droits de l'homme à Djibouti et enfin de la ratification des derniers protocoles et conventions internationales des droits de l'homme. De plus en février 2009 Djibouti a fait l'objet de l'Examen Périodique Universel au Conseil des Droits de l'Homme à Genève.

Suite aux priorités exprimées par le Ministère après concertation avec les responsables, le PNUD continuera au cours de l'année 2011 à contribuer à la réalisation des objectifs inscrits au Programme de Pays 2008/2012 à travers le développement des capacités du Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme à plusieurs niveaux :

1. Poursuivre l'assistance technique par la mise à disposition d'une expertise internationale visant à la poursuite de l'élaboration d'un Code Civil et de Procédure Civile considéré comme prioritaire. Cette assistance technique sera élargie au lancement de la mise à jour du Code pénal et de la formulation d'un Code de Procédure Pénale;

Soutenir les efforts du Ministère de la Justice dans le rapprochement de la justice de tous les citoyens à travers la promotion de la justice foraine

Appuyer la CNDH dans la mise en œuvre de son mandat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Dans le but d'améliorer l'accès des populations à la justice et l'état de droit, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes et populations ayant les besoins spéciaux) et les communautés rurales, à des services judiciaires efficaces, le PNUD entend poursuivre et consolider les actions engagées au cours du cycle de programmation précédent en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire. Il s'agira d'appuyer (i) le renforcement des capacités pour la protection des droits de l'homme par la formation continue des magistrats; (ii) la révision et la vulgarisation des textes juridiques ; (iii) l'éducation des populations sur leurs droits et devoirs ; (iv) la déconcentration des services juridiques et judiciaires ainsi que le rapprochement de la justice des justiciables; (v) l'adoption et la mise en œuvre de Loi-anti-corruption.

## **2. Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires cibles directs du projet seront le Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme les praticiens du droit tels que les magistrats, les avocats, les membres de la CNDH et les organisations pertinentes de la société civile. La population en général, le gouvernement, les investisseurs et les justiciables en particulier seront du fait des objectifs et des extraits du projet, les bénéficiaires secondaires indirects.

### **3. Arrangements de gestion**

La durée du projet est en principe pour une année non extensible. Le partenaire de mise en œuvre du projet sera le Ministère de la justice. .

Les activités opérationnelles sont coordonnées par le Directeur National du projet nommé par le Ministère de la justice qui sera appuyé si besoin est par un responsable administratif et financier, nommé par le ministère chargé de l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de la mise en place de l'approche harmonisation des transferts de fonds ( HACT) qui se concrétisera par une évaluation des institutions partenaires permettant d'apprécier les risques liés aux remises d'espèces , le PNUD fournira les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct, et préparation de rapports financiers ;
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services ; et
- accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit est organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec le Ministère de la justice.

### **4. Suivi et évaluation**

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc.... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes:

*L'Exécutif.* Cette fonction est en fait relative à l'appropriation du projet est exercé par le Ministère de la Justice et des droits de l'homme et la CNDH.

*Principaux fournisseurs.* Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire au développement en l'occurrence le PNUD.

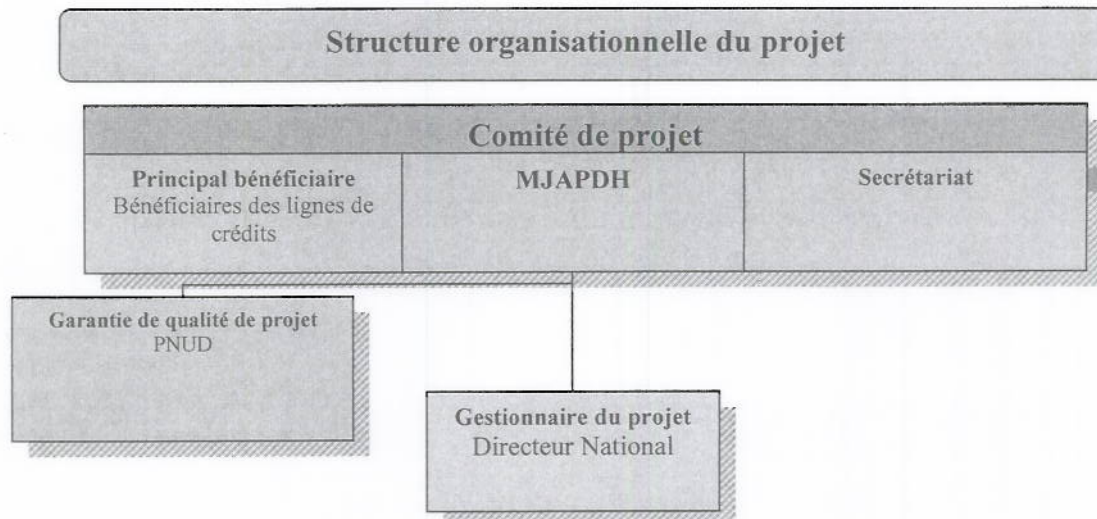
*Principaux bénéficiaires.* Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés de la société civile.

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumés par les fonctions suivantes :

*Garantie du projet.* La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction

assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et couts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.



Le directeur national du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis.

Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet (modèle en annexe).

#### **5. Apports du Ministère de la Justice et des droits de l'homme**

Le Ministère de la Justice mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, le Directeur National du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira également un local adéquat et équipé (mobilier et climatisation) qui sera nécessaire pour assurer les besoins de suivi du projet.

#### **6. Apports du PNUD**

L'assistance du PNUD comprendra trois modalités d'assistance :

- (i) Des appuis-conseil par le biais (i) des consultants nationaux et internationaux requis;
- (ii) Le financement d'ateliers et de séminaires de sensibilisation, de formation de restitution et de validation ;
- (iii) La fourniture de carburant pour le véhicule destiné aux activités de la justice foraine et frais de déplacement

## **7. Contexte juridique**

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD qui en fait par référence partie intégrante constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document.

**Plan de travail annuel**  
Programme d'appui au Ministère de la Justice et des droits de l'homme

**Année 2014**

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&amp;E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ	
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget
<p><b>Objectifs 1:</b> Le code civil et la procédure civile sont finalisés par la livraison des 2 derniers chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livre III : Les Sûretés</li> <li>- Livre IV : Les Obligations</li> </ul>	<p><b>Activités 1: Codifications et Harmonisations des Textes</b> Achever les travaux du Code Civil et la procédure Civil des deux derniers chapitres</p>	X	X	X	X	PNUD/MJDH	PNUD (TRAC)	20.000 \$
<p><b>Objectifs 2:</b> Appui à la soumission de rapports périodiques aux organes des traités dans le cadre de l'EPU, des 2 Pactes des droits ainsi que la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples.</p>	<p><b>Activités 2: Renforcement des capacités</b> Facilitation de la participation de Djibouti pour la présentation des différents rapports dans le domaine de la justice et des droits de l'homme</p>					PNUD/MJDH	PNUD (TRAC)	15.000 \$
<p><b>Objectifs 3:</b> Les activités des audiences foraines sont maintenues dans les régions de l'intérieur en attendant la construction de pôle de justice dans ces régions.</p>	<p><b>Activités 3: Audiences Foraines</b> Support à la mise en œuvre de la justice foraine. Rapprochement de la justice aux justiciables.</p>					PNUD/MJDH	PNUD (TRAC+Autres financements)	10.000 \$ 15.000 \$
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'affaires traitées au tribunal et en audience foraine</li> <li>- Code civil finalisé</li> <li>- Rapports périodiques aux organes des traités remis</li> </ul>	<p><b>Activités 4:</b> Appui à la vulgarisation des textes juridiques.</p>					PNUD/MJDH	PNUD (TRAC)	10.000 \$

<b>Objectifs 4 :</b> Promotion des Droits Humains											20.000 \$
<b>TOTAL</b>											<b>90.000 \$</b>